



AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES SYSTÈMES AGRO-SYLVO-PASTORAUX ET HALIEUTIQUES FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA CEEAC

RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION STRATEGIQUE POUR LA CEEAC

Auteurs

Félicien Kengoum Djiigni
Wilfried Pokam Mba
Martin Yemefack
Etienne Pamo Tedonkeng

Ce document est soumis par le Cabinet BrightWay Sarl

A

The World Bank
1818 H Street, N.W.
Washington, DC 20433

Ce document de recommandations s’inscrit dans le cadre du projet « Strengthening Disaster Risk Reduction Coordination, Planning and Policy Advisory Capacity of the Economic Community of Central African States (ECCAS) ». Il porte sur la Sélection No.1273348 intitulée « **Impacts des catastrophes naturelles sur les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en Afrique centrale** ».

Août 2021

BrightWay Consult est un Cabinet spécialisé dans la recherche, la formation, les évaluations, le conseil et la facilitation dans les domaines du développement durable, du développement organisationnel et institutionnel, et le droit des affaires et gestion des entreprises. Nous travaillons pour que tous les acteurs du développement socio-économique en Afrique opèrent de façon optimale grâce à des solutions intelligentes qui leur garantissent une croissance continue, équitable et durable.

BrightWay Consult

Po. Box: 17642 Yaoundé-Cameroon

Tél. : +237 222 234 007

Tél. : +237 695 47 81 71

Email : felicien.kengoum@brightwayconsult.com / brightway.cmr@gmail.com

Website: www.brightwayconsult.com



Avant-propos

L'Union Européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont établi en 2015 un programme de coopération intra-ACP de « Renforcement de la résilience aux aléas naturels dans les régions, les pays et les communautés d'Afrique subsaharienne » financé par le 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED). Le programme se compose de cinq domaines de résultats, mis en œuvre par plusieurs partenaires et constituant ensemble un cycle complet de mesures de gestion des risques de catastrophe et de renforcement des capacités. L'objectif spécifique du Résultat 2 est de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre efficace d'un cadre africain complet de prévention des risques de catastrophes (PRC) et de gestion des risques de catastrophes (GRC) au niveau régional.

Le résultat 2 (R2) du projet est mis en œuvre par la Banque Mondiale. La Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), avec ses 11 pays et une population estimée à près de 200 millions d'habitants, fait partie des bénéficiaires du projet. Ce sont donc les pays suivants qui sont concernés par le projet : Angola, Burundi, Cameroun, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sao Tomé et Principe, et Tchad.

Le présent rapport porte sur les recommandations et le plan d'action de la CEEAC pour lutter contre l'impact du changement climatique et les risques de catastrophes naturelles dans le secteur agrosylvopastoral et halieutique.

Table des matières

Avant-propos.....	2
Résumé exécutif.....	5
Executive summary.....	6
1. INTRODUCTION.....	7
2. SYNTHÈSE DE LA GESTION DES CATASTROPHES NATURELLES DU SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE DANS LA CEEAC	8
2.1. Profil de vulnérabilité aux catastrophes naturelles du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique dans la CEEAC	8
2.2. Impact des catastrophes naturelles sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.....	8
2.3. Etat des cadres, normes et mécanismes de gestion des catastrophes naturelles dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique	9
2.3.1. Les mécanismes nationaux et internationaux.....	9
2.3.2. Les mécanismes sectoriels	9
2.4. Défis de la gestion des catastrophes naturelles par les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique	9
2.4.1. Les défis de gouvernance.....	9
2.4.2. Les défis économiques.....	10
2.4.3. Les défis logistiques.....	10
3. RECOMMANDATIONS.....	10
3.1. A la CEEAC.....	10
3.2. Aux Etats membres de la CEEAC en général	11
3.2.1. Pour l'Angola	13
3.2.2. Pour le Burundi.....	14
3.2.3. Pour le Cameroun	16
3.2.4. Pour le Congo	17
3.2.5. Pour le Gabon.....	18
3.2.6. Pour la Guinée Equatoriale.....	19
3.2.7. Pour la République Centrafricaine	20
3.2.8. Pour la République Démocratique du Congo (RDC)	22
3.2.9. Pour le Rwanda	23
3.2.10. Pour Sao Tomé et Principe.....	24
3.2.11. Pour le Tchad	25

3.3.	Aux partenaires de la coopération humanitaire intervenant dans la zone CEEAC	27
3.4.	Aux organisations des société civile nationales.....	27
4.	PLAN D’ACTION POUR LA CEEAC (2021-2025).....	28

Résumé exécutif

Ce document regroupe les recommandations adressées à tous les acteurs de la gestion des catastrophes naturelles dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans les Etats membres de la CEEAC, et un projet de Plan d'action spécifiquement dédié à la CEEAC afin d'accompagner ses Etats membres à la gestion des catastrophes naturelles dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Les recommandations et le plan d'action sont formulés sur la base des résultats de trois études. La première est un diagnostic des catastrophes naturelles et leurs impacts sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique des Etats membres de la CEEAC. La deuxième est un répertoire des mécanismes existants de résilience des populations rurales dont les moyens d'existence sont affectés par les catastrophes naturelles. La dernière est une analyse des besoins en services hydrométéorologiques du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique des Etats membres de la CEEAC.

Il ressort de ces différentes évaluations et analyses que les impacts des catastrophes naturelles sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique restent mal documentés et que de nombreux efforts doivent être faits pour assurer des réponses appropriées et un processus de relèvement efficace et durable des populations et systèmes de productions affectés. Ces efforts, doivent principalement être portés par les Etats. Toutefois, la faiblesse de la connaissance de la vulnérabilité du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et de son niveau de prise en compte dans la planification sectorielle, couplés aux moyens limités des Etats membres, font que l'appui de la coopération technique et financière est nécessaire à accompagner le processus de transformation nécessaire pour aboutir à un secteur résilient face aux catastrophes naturelles.

Un plan d'action spécifiquement axé sur la contribution de la CEEAC dans ce sens est également proposé et aligné aux quatre priorités du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030. Ainsi pour chaque étape de la gestion des catastrophes naturelles (réponses, protection, relèvement résilient), des recommandations sont formulées à chaque fois pour répondre aux enjeux posés à quatre niveaux : les instruments et procédures ; les structures de participation des acteurs ; les capacités institutionnelles et organisationnelles ; et les perceptions/représentations des acteurs.

Executive summary

This document contains recommendations towards all actors involved in the management of natural disasters in the agro-sylvo-pastoral and fisheries sector of the ECCAS Member States. It also includes a draft action plan for ECCAS to support its Member States as they aim for efficient natural disaster management as far as national agro-sylvo-pastoral and fisheries sector is concerned. The recommendations and the draft action plan are formulated based on the results from three case studies. The first is a diagnosis of natural disasters and their impacts on the agro-sylvo-pastoral and fisheries sector in the ECCAS 11 Member States. The second is a repository of the existing mechanisms for the resilience of local populations' livelihoods affected by natural disasters. The last is an analysis of the ECCAS Member States' needs for hydrometeorological services for agro-sylvo-pastoral and fisheries sector.

The results of these studies show that the impacts of natural disasters on the agro-sylvo-pastoral and fisheries sector in the ECCAS Members States is poorly documented. More efforts thus need to be done to ensure better knowledge is available, accurate responses and an effective resilience capacity of affected populations are provided. These efforts are the main but not the sole responsibility of States because several weaknesses have been observed in disaster management in general. They include the limited funding, the poor knowledge of the vulnerability of the agro-sylvo-pastoral and fisheries sector, and the weak level of mainstreaming of related efforts into sectorial planning. Consequently, there is a need for the support of the humanitarian technical and financial cooperation to help ECCAS Member States reach the transformation expected to achieve the sector resilience in the face of natural disasters.

A draft action plan specifically dedicated to ECCAS contribution in this direction is proposed. It is aligned to the Sendai Framework for disaster risks reduction 2015-2030. For each stage of the disaster risk management (response, protection, resilient recovery and reconstruction), recommendations are formulated to address specific challenges at the level of instruments and procedures; actors' participation structures; institutional and organizational capacity, and actors' perceptions and representations.

1. INTRODUCTION

A l'occasion de la 2^{ème} conférence ministérielle Afrique centrale sur la réduction des risques de catastrophes tenue à Kinshasa, République Démocratique du Congo le 30 octobre 2015, les Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) ont défini un plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Afrique centrale pour la Prévention des Risques, la Gestion des Catastrophes et l'Adaptation aux Changements Climatiques (SPRGC). A cette occasion, 135 actions alignées aux Priorités du Cadre de Sendai ont été adoptées par les Etats Membres avec une mise en œuvre au niveau régional (31,11% des actions), national (40% des actions) et local (28,89% des actions) jusqu'en 2020. Ces actions étaient, elles-mêmes, alignées au Programme d'action de l'Union africaine pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030. Les quatre priorités du Cadre de Sendai visent à : 1) comprendre les risques de catastrophes naturelles ; 2) renforcer la gouvernance des risques des catastrophes pour les gérer ; 3) investir dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience ; 4) renforcer la préparation pour une réponse efficace, et mieux reconstruire dans le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction.

L'analyse des priorités d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique centrale pour la période 2016-2020 montre que les actions n'avaient pas spécifiquement concerné le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Elles avaient toutefois envisagé la prise en compte des moyens d'existence des communautés affectées par les catastrophes naturelles. Les options qu'elle proposaient incluaient alors la création des sociétés d'assurance communautaire, et le renforcement des moyens dont disposent les autorités locales pour évacuer les personnes qui vivent dans les zones exposées aux catastrophes. Ceci s'explique par le fait qu'il s'agissait de commencer, entre autres, de placer la gestion des catastrophes naturelles au cœur des politiques de développement en augmentant, entre 2016 et 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophes ; mais surtout de là à 2030, d'améliorer sensiblement l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisques et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophes. C'est également à ce titre que, réunis à Kinshasa le 18 mars 2015, les Etats ont appelé à l'intégration de la prévention des risques dans toutes les politiques publiques et dans tous les secteurs.

C'est conformément à cet appel et adossé sur les actions prioritaires mis en œuvre entre 2016 et 2020, que des analyses ont été menées sur les risques de catastrophes naturelles, les mécanismes de soutien aux moyens d'existences des populations et les besoins en services hydrométéorologique dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans les pays de la CEEAC. Ces analyses, situées dans le cadre de la résultat 2 sur le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophes du programme de la CEEAC géré par la Banque mondiale, ont pour but de développer et renforcer les connaissances régionales et au sein des Etats membres sur la gestion des catastrophes et enjeux climatiques, et de fournir aux décideurs à divers niveaux une information pertinente. C'est sur la base de ces diagnostics et analyses qu'est élaboré le présent document qui intègre la situation des pays de la CEEAC, les recommandations adossées aux divers constats, et un plan d'action pour permettre aux acteurs à divers niveaux d'intervenir de façon ciblée pour atteindre les objectifs du Cadre de Sendai dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans la sous-région.

2. SYNTHÈSE DE LA GESTION DES CATASTROPHES NATURELLES DU SECTEUR AGRO-SYLVO-PASTORAL ET HALIEUTIQUE DANS LA CEEAC

Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique des pays membres de la CEEAC a un profil de vulnérabilité qui lui est propre. Il varie d'un pays à l'autre, et à l'intérieur d'un même pays. C'est celui-ci qui permet de comprendre la vulnérabilité aux catastrophes naturelles des systèmes de productions et d'établir la pertinence des mécanismes utilisés et/ou proposés pour y apporter des réponses ainsi que les défis qui sont rencontrés pendant ces processus.

2.1. Profil de vulnérabilité aux catastrophes naturelles du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique dans la CEEAC

La zone CEEAC dispose d'une grande diversité climatique, avec pour conséquence des conditions agroécologiques qui varient de façon importante d'un pays à l'autre, mais également à l'intérieur d'un même pays. La disponibilité des terres arables n'est pas la même dans tous les pays, mais reste globalement essentielle aux moyens d'existence des populations rurales au sein de chaque Etat. Il en résulte une multiplicité des systèmes de production agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

La CEEAC compte une population de près de 198 465 962 habitants en 2019. Cette population est inégalement répartie d'un pays à l'autre. De même, les écarts de densité sont souvent très importants, oscillant entre 8 et 485 habitants au kilomètre carré d'un pays à l'autre. Au moins 51% de cette population vit en zone rurale, et 50% des personnes actives y mène des activités agros-sylvo-pastorales et halieutiques. Il en résulte que près de 70% de la population dépend de ces dernières pour sa survie.

En raison de la pauvreté, de l'absence des infrastructures appropriées pour la fourniture des services hydrométéorologiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et des outils de gouvernance faiblement appliqués, ainsi que de la faiblesse des réponses observées dans ces pays, les populations demeurent particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles d'origine hydrométéorologique, géologique et biologique qui affectent régulièrement leurs moyens d'existence.

2.2. Impact des catastrophes naturelles sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

Dans les pays de la CEEAC, 70% des catastrophes naturelles sont d'origine hydrométéorologique. L'étendue des dégâts reste encore mal documentée. Toutefois, d'après une récente évaluation, au moins 296 événements météorologiques extrêmes ont été enregistrés durant la période 2010-2020, causant plus de 4 533 catastrophes naturelles (dont la moitié est constituée des orages répertoriés au Rwanda entre 2010 et 2020), y compris dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. Ces événements ont touché plus de 47 millions d'habitants sur la dernière décennie, blessés près de 5000 personnes. En détruisant plus de 356 000 maisons, ces catastrophes naturelles ont rendu sans abris plus de 10 millions d'habitants, blessé plus de 9800 et tué près de 8000 personnes.

Plus de 105 000 hectares de récoltes ont été détruites dans les champs par les catastrophes naturelles sur la même période. Rien qu'au Rwanda, de 2016 à 2020, près de 2452 têtes de bétail ont été tuées à l'occasion.

Dans l'ensemble des pays, en plus des systèmes de production, des infrastructures tels que des hôpitaux, des routes, et des salles de classes entre autres, ont été endommagées ou entièrement détruites par les

catastrophes naturelles. Les personnes affectées voient ainsi leurs moyens d'existence détruits, et ils éprouvent, dans la grande majorité des cas observés, des difficultés particulières pour se relever et reprendre durablement leurs activités.

2.3. Etat des cadres, normes et mécanismes de gestion des catastrophes naturelles dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

De nombreux mécanismes transversaux et sectoriels existent et ont été expérimentés comme réponses dans les situations d'urgence de plusieurs pays de l'Afrique centrale et d'ailleurs. Ils peuvent servir d'appui pour construire et améliorer les moyens d'existence des populations rurales victimes de catastrophes naturelles dans la CEEAC.

2.3.1.1. Les mécanismes nationaux et internationaux

Au-delà du cadre institutionnel de gestion des catastrophes naturelles au niveau des pays, il existe des mécanismes internationaux de soutien aux communautés dont les moyens d'existence en lien au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ont été détruits par les catastrophes naturelles. Ceux-ci incluent des cadres d'actions ; des fonds d'aide ; des programmes ; mais également des normes, des directives et des standards qui leurs sont applicables.

2.3.1.2. Les mécanismes sectoriels

Plusieurs mécanismes ont été identifiés au niveau du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et testés au niveau des pays, pour soutenir et améliorer les moyens d'existence des communautés rurales victimes de catastrophes naturelles. C'est le cas des mécanismes placés sous le label de l'agriculture-climato-intelligente (Climate Smart Agriculture), qui renvoient aux techniques et technologies qui aident les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs de l'Afrique sub-saharienne dans leurs efforts de réponse aux chocs climatiques. On y retrouve spécifiquement des pratiques telles que l'utilisation des semences améliorées, l'agroforesterie, les services climatiques, les techniques de gestion de l'eau, les assurances agricoles, les mécanismes financiers communautaires à l'instar des « caisses de résilience », les renforcements des capacités dans le cadre de systèmes d'écoles pratiques d'agriculture « Field farmer school methodology », entre autres.

2.4. Défis de la gestion des catastrophes naturelles par les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique

Malgré les montages institutionnels et les mécanismes de réponses dont les pratiques ont été identifiées à l'occasion d'études spécifiques, de nombreuses faiblesses ont émergé des analyses. Ce sont des défis de gouvernance, économique, mais également techniques. Ils sont présentés dans cette section de façon globale, et sous-tendent les recommandations spécifiques aux Etats Membres et autres parties prenantes, ainsi que le plan d'action proposés dans ce document.

2.4.1.1. Les défis de gouvernance

Les défis de gouvernance incluent les faiblesses du cadre légal et institutionnel d'une part, mais également l'absence ou la faible coordination de l'action de gestion des catastrophes naturelles d'autre part.

Dans la CEEAC, on observe globalement une faible prise en compte de la gestion des catastrophes naturelles dans les cadres légaux des Etats. Ceci est visible tant dans l'adhésion et la mise en œuvre des cadres et conventions internationales, que dans le montage institutionnel de leur gestion. Le processus de mise en place des stratégies nationales de prévention et de réduction des risques n'a pas encore été complété

dans plusieurs pays, ou ne l'a été que récemment, dans le cadre de ce même programme de la CEEAC et de la Banque Mondiale qui accompagne les Etats membres dans les efforts nationaux.

La coordination des politiques existantes en matière de gestion des catastrophes naturelles reste également un réel défi en l'absence de stratégies nationales appropriées. Ainsi, dans les cas de survenance des catastrophes, les actions de sauvegardes sont visibles, mais il n'est pas possible, pour la quasi-totalité des Etats, de savoir et d'apprécier la façon dont le maintien des activités, ou le relèvement post-crise aussi bien de l'Etat à divers niveaux de gouvernance, que des communautés rurales et péri-urbaines est pris en charge.

2.4.1.2. Les défis économiques

L'ensemble des analyses menées dans le cadre de ce même projet a permis d'évaluer la façon dont les budgets des Etats membres de la CEEAC intègrent la gestion des catastrophes naturelles. Il est globalement ressorti que les Etats peinent à situer la gestion des catastrophes naturelles dans la formulation de leurs budgets. Les lignes budgétaires identifiables qui sont dédiées aux catastrophes naturelles montrent la faiblesse des budgets spécifiquement dédiés à la lutte contre le changement climatique en général, et la gestion des catastrophes naturelles en particulier.

2.4.1.3. Les défis logistiques

La prise en charge des catastrophes naturelles par les Etats requiert un niveau suffisant d'organisation logistique. Celle-ci suppose des dispositifs (technique et organisationnels) de collecte, et de traitement de l'information hydrométéorologique afin de pouvoir fournir aux gouvernants, partenaires de la coopération humanitaire, et producteurs les services nécessaires à la résilience aux aléas climatiques de la campagne agro-sylvo-pastorale et halieutique. Cette organisation renvoi également à la mise en place des moyens pour assurer la liaison matérielle entre les acteurs de l'action humanitaire, et les communautés sinistrées, où qu'elles se trouvent, de sorte à bénéficier en temps utile de l'assistance d'urgence nécessaire à leur protection et leur relèvement post-crise.

3. RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées ci-dessous s'intéressent spécifiquement au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique des pays de la CEEAC. Elles sont formulées considérations faites du climat ; des zones agroécologiques ; et des systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques observés dans les pays, et au sein même des régions à l'intérieur des Etats.

3.1. A la CEEAC

Sur la mise en place des instruments de gestion de catastrophes naturelles dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

- Poursuivre l'accompagnement des Etats Membres dans leurs efforts de mettre en place des mécanismes de prévention, de réponse et de gestion post-crisis en matière de catastrophes naturelles dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- Accompagner les Etats Membres dans la clarification de leurs profils risque du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique afin de mieux maîtriser la prévention et les mesures de prises en charge et de relèvement post-catastrophes pour préserver les moyens d'existence des communautés rurales victimes de catastrophes naturelles ;

- Accompagner les Etats Membres dans les réflexions sur la question des outils spécifiques qui permettent d'anticiper sur les impacts de chaque type de catastrophe naturelle sur chacun des systèmes agricoles, sylvicoles, de l'élevage, des pâturages et de la pêche ;
- Continuer d'appuyer les Etats Membres dans la mise en place de Plans de contingence nationaux incluant un plan de relèvement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en cas de catastrophes naturelles ;
- Accompagner les Etats Membres dans l'évaluation de la sensibilité de leur programmation du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique aux risques de catastrophes naturelles et au besoin, les accompagner à prendre en compte cette dernière dans leurs outils de planification ;

Sur la coopération dans la gestion des catastrophes naturelles

- Ouvrir des réflexions sur la pertinence de la mise en place, au niveau de la CEEAC d'une assurance sur le modèle de l'ARC (African Risk Capacity) de l'Union Africaine ;
- Ouvrir une réflexion entre les Etats Membres, sur la nécessité de la mise en place de stocks stratégiques communautaires pour réduire la dépendance de la sous-région de l'aide internationale pour les produits alimentaires et les semences nécessaires aux populations en processus de relèvement ;
- Elaborer un cadre régional pour la collecte, le traitement, la diffusion et la publication des données (système d'information) sur les risques de catastrophes naturelles, leurs impacts et les réponses qui leur sont proposées dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- Accompagner les Etats Membres dans la mise en place dans la sous-région de réseaux de stocks de sécurité et d'un système logistique approprié qui puissent être mobilisés pour limiter la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale souvent en incapacité de couvrir toutes les demandes concomitantes lors des phases de gestion des crises de catastrophes naturelles.

Sur la promotion des mécanismes sectoriels de réponse

- Accompagner les Etats Membres dans la promotion des pratiques d'agriculture résiliente face au climat.

Sur la communication institutionnelle en matière de gestion de crise de catastrophes naturelles

- Renforcer les capacités des gouvernements, des médias et de toutes sources de communication, à diffuser largement les informations sur toutes les phases de la gestion des catastrophes ;
- Et accompagner les partenaires de la coopération humanitaire à la mise en place au niveau national de leurs pays d'intervention, des outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletin d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles.

3.2. Aux Etats membres de la CEEAC en général

Au-delà des recommandations spécifiques aux Etats, il y a un ensemble de recommandations déclinées ci-dessous, qui s'adressent à l'ensemble des Etats Membres de la CEEAC.

Sur le développement organisationnel et infrastructurel de la gestion des catastrophes naturelles

- Elaborer un profil risques de catastrophes naturelles des secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique pour chaque zone agroécologique du pays eu égard aux spécificités des systèmes de production.
- Elaborer un plan de poursuite des activités du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique adapté à chaque cas de catastrophe naturelle dans chaque zone agroécologique du pays en veillant à le mettre en cohérence avec les autres plans applicables dans les autres secteurs concernés dans la perspective du maintien des moyens d'existence des communautés rurales.
- Mettre en place des dispositifs d'alerte précoce et de surveillance de la sécurité alimentaire (APSSA) dans les zones agroécologiques les plus à risques au niveau national et dans les zones transfrontalières.
- Promouvoir, dans les zones à fort potentiel de risque de catastrophes naturelles, la mise en place des « Caisses de résilience » ou des « Associations villageoises de crédit » (AVEC).
- Renforcer la réhabilitation et le développement des points d'eau à usage multiple (mares, barrages, forages...) comme atout fondamental de gestion et d'exploitation durable des terrains de parcours et d'accroissement de la production et de la productivité du bétail et de la pisciculture.
- Intensifier le développement de cultures fourragères (prairies permanentes, banques fourragères, ligneux à usage multiples) comme réponse aux défis que la rareté des terres de pâturages, leur dégradation et les changements climatiques posent aux éleveurs de bétail et pour une véritable émergence de l'économie de l'alimentation animale en Afrique surtout pour l'embouche et la production laitière. Cette pratique conduit à la sédentarisation des éleveurs et de leurs bétails, limite les conflits avec les agriculteurs et assure un relèvement post-crise élevé de la filière.
- Renforcer l'utilisation des résidus de culture et des sous-produits agro industriel pour l'alimentation animale avec une intensification de l'association de l'agriculture et de l'élevage dans un contexte de rareté croissante des aires de pâturages afin de mieux valoriser certaines ressources existantes. Ces sous-produits peuvent être commercialiser et procurer des revenus supplémentaires aux populations rurales.
- Renforcer la protection sanitaire du bétail pour préserver la santé du troupeau et garantir la sécurité alimentaire et la santé des communautés rurales qui dépendent de ces animaux pour leur survie. Ceci suppose que la sous-région dispose de plans d'urgence et de procédures opératoires standards qui permettent des réactions rapides, efficaces et efficientes qui s'inscrivent dans le cycle de gestion des urgences (prévention, réponse, redressement préventif).
- Contribuer à fournir les renseignements à l'outil de suivi de la transhumance de l'OIM (Transhumance Tracking Tool) (TTT) afin d'avoir l'information en temps quasi-réel de la situation des mouvements de transhumance, notamment ceux inattendus afin, entre autres, d'anticiper les pressions sur les terres en cas de catastrophe naturelle.
- Accompagner les Etats membres à faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les pays de la CEEAC.
- Accompagner les Etats dans l'analyse des opportunités de la sylviculture pour la résilience des systèmes de production agricoles et animales dans les pays de la CEEAC.

Sur le financement de la gestion des catastrophes naturelles

- Mettre en place un cadre législatif approprié pour le financement de l'urgence et du relèvement post-catastrophe naturelle des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Sur l'organisation de la gestion de l'information sur les catastrophes naturelles

- Mettre en place de façon spécifique, des systèmes d'alertes précoces dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique pour chaque zone agroécologique du pays.

- Mettre en place un système de collecte, de traitement, de ventilation et de publication systématique et en temps réel des données sur les impacts des catastrophes naturelles sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et des types de solutions et réponses qui leur ont été apportés à chaque phases, afin de permettre une meilleure lisibilité des données et un cadrage approprié des lacunes et accompagnements à divers niveaux.
- Mettre en place des dispositifs d'alerte précoce et de surveillance de la sécurité alimentaire (APSSA) dans les zones agroécologiques les plus à risques au niveau national et dans les zones transfrontalières.
- Valoriser l'utilisation de DESINVENTAR comme plateforme pour la diffusion de l'information relative aux événements extrêmes, aux catastrophes naturelles, et leurs impacts dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Sur la coopération locale dans la gestion des catastrophes naturelles

- Mettre en place des plateformes bilatérales ou multilatérales de coopération pour la gestion des catastrophes naturelles dans les zones à risques transfrontières.

3.2.1.1. POUR L'ANGOLA

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du gouvernement angolais :

De manière transversale

- documenter et procéder à une évaluation des pertes causées par les catastrophes naturelles sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique afin d'avoir une meilleure lisibilité sur les perspectives économiques eu égard à la contribution du secteur aux agrégats économiques de l'Angola ;
- développer les outils d'information sur les pratiques de résilience adaptés aux systèmes de production dans chaque zone agroécologique eu égard aux types de risques ;
- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques aux secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par le GDFRR et la CEEAC ;
- proposer des formations aux populations des zones à risques sur les solutions endogènes pour assurer un relèvement résilient à la suite des différents types de catastrophes naturelles ;
- aux partenaires de la coopération humanitaire en Angola, de mettre en place au niveau national de leurs pays d'intervention, des outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletin d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles ;
- Renforcer les capacités structurelles de l'Instituto Nacional de la Meteorologia e Geofisica (INAMET) et l'Instituto Nacional de Recursos Hídricos (INRH) à produire des services climatiques de haute qualité pour prévenir les catastrophes et leur impact sur les cultures ;

Dans le secteur agricole et sylvicole

- mettre en place au niveau du pays un système d'alerte précoce spécifique aux catastrophes ayant des impacts les plus importants sur les habitations et sur les systèmes de productions agricoles en fonction des spécificités des zones agroécologiques ;
- mettre en place un système national de communication et d'information sur les catastrophes naturelles et leurs impacts sur les systèmes agricoles ;

- Pour juguler les effets des catastrophes subvenant après semis en début de campagne agricole, il faut mettre en place ou renforcer les capacités du système semencier national à fournir les semences nécessaires pour assurer le resemis de tous les champs détruits par les catastrophes (sécheresses, inondations, etc.) ;
- Pour juguler les effets très graves des catastrophes subvenant en pleine croissance de la plante cultivée, des dispositions de secours/subvention alimentaire doivent être prises pour assurer l'alimentation des populations sinistrées. Ainsi les Cadres d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises doivent être activés au niveau national, régional (CEEAC) et international.
- Encourager en général, la pratique de l'agriculture intelligente face au climat (CSA), par la promotion/vulgarisation dans tous les pays, des pratiques qui ont déjà fait des preuves ailleurs dans le domaine de la CSA et impliquent des pratiques agricoles qui améliorent la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles, aident les agriculteurs à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique et atténuent les effets du changement climatique. Quelques exemples pour la production végétale sont les suivants :1- L'utilisation des variétés améliorées (variétés à cycle court et/ou résistantes à la sécheresse et aux maladies), 2- le paillage des sols de culture (utilisation des résidus de récolte, films polyéthylène), 3- Le système amélioré de production (SAP): assolement-rotation dans l'exploitation agricole), 4- L'irrigation localisée (goutte à goutte ou microdiffuseur), 5- La gestion des semis (resemis, sursemis, faux semis, semis à sec, changement de date de semis).

Dans le secteur pastoral et halieutique

- Mettre en place des plateformes pastoralisme-transhumance afin d'associer les éleveurs à la décision en matière de choix d'options pour la gestion nationale du pastoralisme et de la transhumance de sorte à garantir des prises de décisions concertées avec les membres de communautés pastorales traditionnelles.
- Développer des systèmes innovants de gestion des eaux pour l'élevage compte tenu de la forte vulnérabilité du pays aux sécheresses.
- Procéder à un inventaire systématique de la situation de vulnérabilité du secteur halieutique dont la connaissance reste très faible dans le pays.
- Evaluer la conformité des programmes nationaux d'élevage aux Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) afin de prendre éventuellement les actions correctives et bénéficier, en cas de besoin, des avantages liés à la conformité à ces normes.
- Développer un document de bonnes pratiques nationales en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et pêche.
- Former les acteurs du secteur de l'élevage pour renforcer leur contribution au Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.
- Développer et/ou multiplier les points d'eau multi-usages compatibles avec les besoins du pays en s'adossant sur le concept de Systèmes à Usages Multiples (SUM) qui est axée sur les populations pauvres et inclut le cadre des moyens d'existences, les services écosystémiques, et la gestion des services hydriques dans les systèmes domestiques et de l'irrigation.
- Faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les différentes zones agro-écologiques du pays.

3.2.1.2. POUR LE BURUNDI

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du gouvernement du Burundi :

De manière transversale

- mettre en place un système de documentation et d'informations sur les catastrophes naturelles et de leurs impacts sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans le pays ;
- mettre en place des dispositifs qui permettent aux populations des zones à risques de savoir quels leviers mobiliser pour bénéficier de l'accompagnement nécessaire dans le cadre des activités de reprise à la suite des catastrophes naturelles ;
- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par le GDFRR et la CEEAC ;
- proposer des formations aux populations des zones à risques sur les solutions endogènes pour assurer un relèvement résilient à la suite des différents types de catastrophes naturelles ;
- valoriser l'utilisation de DESINVENTAR comme plateforme de diffusion de l'information.
- aux partenaires de la coopération humanitaire au Burundi, de mettre en place au niveau national de leurs pays d'intervention, d'outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletin d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles.
- Construire de petits barrages de retenues dans les zones escarpées pour atténuer les Inondations.
- Améliorer les prévisions climatiques saisonnières pour l'alerte rapide.

Dans le secteur agricole et sylvicole

- mettre en place des systèmes d'alertes précoces et de réponse rapide aux inondations et glissements de terrains, eu égard à l'importance de leurs impacts sur l'habitat et les systèmes de production agricoles ;
- Mettre en place ou renforcer les capacités du système semencier national à fournir les semences nécessaires pour assurer l'adaptation aux conditions des catastrophes (sécheresses, inondations, etc.).
- Vulgariser les cultures vivrières à cycle court et celles résistant à la sécheresse.
- Identifier et vulgariser des essences forestières résistantes à la sécheresse
- Améliorer la résilience des communautés affectées par les catastrophes en facilitant leur accès à la nourriture venant des autres parties du pays ou des pays de la CEEAC par l'amélioration du transport et de la conservation des produits agricoles.

Dans le secteur pastoral et halieutique

- Evaluer la conformité des programmes nationaux d'élevage aux Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) afin de prendre éventuellement les actions correctives et bénéficier, en cas de besoin, des avantages liés à la conformité à ces normes.
- Développer un document de bonnes pratiques nationales en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et pêche.
- Mettre en place des plateformes pastoralisme-transhumance afin d'associer les éleveurs à la décision en matière de choix d'options pour la gestion nationale du pastoralisme et de la transhumance de sorte à garantir des prises de décisions concertées avec les membres de communautés pastorales traditionnelles.

- Former les acteurs du secteur de l'élevage pour renforcer leur contribution au Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.
- Développer et/ou multiplier les points d'eau multi-usages compatibles avec les besoins du pays en s'adossant sur le concept de Systèmes à Usages Multiples (SUM) qui est axée sur les populations pauvres et inclut le cadre des moyens d'existences, les services écosystémiques, et la gestion des services hydriques dans les systèmes domestiques et de l'irrigation.
- Insérer la culture fourragère et l'utilisation des résidus d'agriculture comme des mécanismes de la stratégie nationale pour la résilience du secteur de l'élevage aux catastrophes naturelles.
- Faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les différentes zones agro-écologiques du pays.

3.2.1.3. POUR LE CAMEROUN

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du gouvernement du Cameroun :

De manière transversale

- mettre en place un système de documentation et d'informations sur les catastrophes naturelles et de leurs impacts sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans le pays ;
- mettre en place un système d'alerte précoce sur les catastrophes naturelles, particulièrement les inondations, dans chacune des principales zones à risques du pays, notamment, la région côtière du Littoral et le grand bassin du Lac Tchad ;
- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par le GDFRR et la CEEAC ;
- diffuser les informations sur les solutions post-crise proposées par le gouvernement pour accompagner le relèvement des populations sinistrées par les catastrophes naturelles ;
- Mettre en place des dispositifs d'alerte précoce et surveillance de la sécurité alimentaire (APSSA) dans les zones soudano sahélienne régulièrement frappée par les sécheresses et les inondations.
- aux partenaires de la coopération humanitaire au Cameroun, de mettre en place au niveau national de leurs pays d'intervention, des outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletin d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles.
- Renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par la CEEAC, en mettant en place un système de documentation et de coordination nationale des informations sur les catastrophes naturelles et de leurs impacts sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans le pays.
- former les populations sur les réactions à prendre en cas de catastrophe dans chacun des secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique.

Dans le secteur agricole et sylvicole

- Encourager en général, la pratique de l'agriculture intelligente face au climat (CSA), qui implique des pratiques agricoles qui améliorent la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles,

aident les agriculteurs à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique et atténuent les effets du changement climatique. Quelques exemples pour la production végétale sont les suivants :1- L'utilisation des variétés améliorées (variétés à cycle court et/ou résistantes à la sécheresse et aux maladies), 2- le paillage des sols de culture (utilisation des résidus de récolte, films polyéthylène), 3- Le système amélioré de production (SAP): assolement-rotation dans l'exploitation agricole), 4- L'irrigation localisée (goutte à goutte ou microdiffuseur), 5- La gestion des semis (resemis, sursemis, faux semis, semis à sec, changement de date de semis).

Dans le secteur pastoral et halieutique

- Evaluer la conformité des programmes nationaux d'élevage aux Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) afin de prendre éventuellement les actions correctives et bénéficier, en cas de besoin, des avantages liés à la conformité à ces normes.
- Développer un document de bonnes pratiques nationales en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et pêche.
- Mettre en place des plateformes pastoralisme-transhumance afin d'associer les éleveurs à la décision en matière de choix d'options pour la gestion nationale du pastoralisme et de la transhumance de sorte à garantir des prises de décisions concertées avec les membres de communautés pastorales traditionnelles.
- Former les acteurs du secteur de l'élevage pour renforcer leur contribution au Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.
- Développer et/ou multiplier notamment dans zone soudano sahélienne, les points d'eau multi-usages compatibles avec les besoins du pays en s'adossant sur le concept de Systèmes à Usages Multiples (SUM) qui est axée sur les populations pauvres et inclut le cadre des moyens d'existences, les services écosystémiques, et la gestion des services hydriques dans les systèmes domestiques et de l'irrigation.
- Faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les différentes zones agro-écologiques du pays.

3.2.1.4. POUR LE CONGO

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du gouvernement du Congo :

De manière transversale

- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par le GDFRR et la CEEAC ;
- proposer des formations aux populations des zones à risques sur les solutions endogènes pour assurer un relèvement résilient à la suite des différents types de catastrophes naturelles ;
- mettre en place un système de documentation et d'informations sur les catastrophes naturelles et de leurs impacts sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans le pays ;
- diffuser les informations sur les solutions post-crise proposées par le gouvernement pour accompagner le relèvement des populations sinistrées par les catastrophes naturelles ;
- valoriser l'utilisation de DESINVENTAR comme plateforme de diffusion de l'information ;
- aux partenaires de la coopération humanitaire au Congo, de mettre en place au niveau national de leurs pays d'intervention, des outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletin d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information

gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles.

- Accélérer le processus national de validation du plan d'action et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes et son plan d'action.

Dans le secteur agricole et sylvicole

- Prendre en compte l'impact des cycles de cultures dans l'analyse des effets de catastrophe naturelles sur le secteur agricole.
- Renforcer le développement du secteur agricole par des actions et pratiques de l'agriculture intelligente face au climat (CSA), qui impliquent des pratiques agricoles qui améliorent la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles, aident les agriculteurs à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique et atténuent les effets du changement climatique.

Dans le secteur pastoral et halieutique

- Evaluer la conformité des programmes nationaux d'élevage aux Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) afin de prendre éventuellement les actions correctives et bénéficier, en cas de besoin, des avantages liés à la conformité à ces normes.
- Développer un document de bonnes pratiques nationales en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et pêche.
- Mettre en place des plateformes pastoralisme-transhumance afin d'associer les éleveurs à la décision en matière de choix d'options pour la gestion nationale du pastoralisme et de la transhumance de sorte à garantir des prises de décisions concertées avec les membres de communautés pastorales traditionnelles.
- Former les acteurs du secteur de l'élevage pour renforcer leur contribution au Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.
- Développer et/ou multiplier les points d'eau multi-usages compatibles avec les besoins du pays en s'adossant sur le concept de Systèmes à Usages Multiples (SUM) qui est axée sur les populations pauvres et inclut le cadre des moyens d'existences, les services écosystémiques, et la gestion des services hydriques dans les systèmes domestiques et de l'irrigation.
- Faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les différentes zones agro-écologiques du pays.

3.2.1.5. POUR LE GABON

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du gouvernement du Gabon :

De manière transversale

- mettre en place un système national de communication et d'information sur les catastrophes naturelles et leurs impacts sur les systèmes agricoles ;
- développer les outils d'information sur les pratiques de résilience adaptés aux systèmes de production dans chaque zone agroécologique eu égard aux types de risques ;
- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques aux secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par le GDFRR et la CEEAC ;

- proposer des formations aux populations des zones à risques sur les solutions endogènes pour assurer un relèvement résilient à la suite des différents types de catastrophes naturelles ;
- valoriser l'utilisation de DESINVENTAR comme plateforme de diffusion de l'information ;
- aux partenaires de la coopération humanitaire en Guinée Equatoriale, de mettre en place au niveau national de leurs pays d'intervention, d'outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletin d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles ;
- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques au secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en mettant en place un système de documentation et de coordination nationale des informations sur les catastrophes naturelles et de leurs impacts sur le secteur agro-sylvo-pastoral dans le pays ;
- renforcer et s'assurer du bon fonctionnement de la Plate-forme Nationale (et des plateformes provinciales) pour la Prévention et la Réduction des Risques de Catastrophes (PNPRRC) en s'appuyant sur le Fonds de Concours pour Risques (FCR) que dispose le pays et qui est géré par le Ministère de l'Intérieur.

Dans le secteur agricole et sylvicole

- Prendre en compte de l'impact des cycles de cultures dans l'analyse des effets de catastrophe naturelles sur le secteur agricole ;
- renforcer le développement du secteur agricole par des actions et pratiques de l'agriculture intelligente face au climat (CSA), qui impliquent des pratiques agricoles qui améliorent la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles, aident les agriculteurs à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique et atténuent les effets du changement climatique.

Dans le secteur pastoral et halieutique

- Evaluer la conformité des programmes nationaux d'élevage aux Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) afin de prendre éventuellement les actions correctives et bénéficier, en cas de besoin, des avantages liés à la conformité à ces normes.
- Développer un document de bonnes pratiques nationales en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et pêche.
- Mettre en place des plateformes pastoralisme-transhumance afin d'associer les éleveurs à la décision en matière de choix d'options pour la gestion nationale du pastoralisme et de la transhumance de sorte à garantir des prises de décisions concertées avec les membres de communautés pastorales traditionnelles.
- Former les acteurs du secteur de l'élevage pour renforcer leur contribution au Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.
- Faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les différentes zones agro-écologiques du pays.

3.2.1.6. POUR LA GUINEE EQUATORIALE

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du gouvernement de la Guinée Equatoriale :

De manière transversale

- mettre en place un système national de communication et d'information sur les catastrophes naturelles et leurs impacts sur les systèmes agricoles ;
- développer les outils d'information sur les pratiques de résilience adaptés aux systèmes de production dans chaque zone agroécologique eu égard aux types de risques ;
- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques aux secteur agrosylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par le GDFRR et la CEEAC ;
- proposer des formations aux populations des zones à risques sur les solutions endogènes pour assurer un relèvement résilient à la suite des différents types de catastrophes naturelles ;
- aux partenaires de la coopération humanitaire en Guinée Equatoriale, de mettre en place au niveau national de leurs pays d'intervention, d'outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletin d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles.

Dans le secteur agricole et sylvicole

- Prendre en compte l'impact des cycles de cultures dans l'analyse des effets des catastrophes naturelles sur le secteur agricole.
- Renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques au secteur agrosylvo-pastoral et halieutique en mettant en place un système de documentation et de coordination nationale des informations sur les catastrophes naturelles et de leurs impacts sur le secteur agricole et sylvicole dans le pays.

Dans le secteur pastoral et halieutique

- Evaluer la conformité des programmes nationaux d'élevage aux Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) afin de prendre éventuellement les actions correctives et bénéficier, en cas de besoin, des avantages liés à la conformité à ces normes.
- Développer un document de bonnes pratiques nationales en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et pêche.
- Mettre en place des plateformes pastoralisme-transhumance afin d'associer les éleveurs à la décision en matière de choix d'options pour la gestion nationale du pastoralisme et de la transhumance de sorte à garantir des prises de décisions concertées avec les membres de communautés pastorales traditionnelles.
- Former les acteurs du secteur de l'élevage pour renforcer leur contribution au Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.
- Faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les différentes zones agro-écologiques du pays.

3.2.1.7. POUR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du gouvernement de la République Centrafricaine :

De manière transversale

- mettre en place un système national de communication et d'information sur les catastrophes naturelles et leurs impacts sur les systèmes agricoles ;
- développer les outils d'information sur les pratiques de résilience adaptés aux systèmes de production dans chaque zone agroécologique eu égard aux types de risques ;
- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques aux secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par le GDFRR et la CEEAC ;
- proposer des formations aux populations des zones à risques sur les solutions endogènes pour assurer un relèvement résilient à la suite des différents types de catastrophes naturelles ;
- valoriser l'utilisation de DESINVENTAR comme plateforme de diffusion de l'information ;
- aux partenaires de la coopération humanitaire en République Centrafricaine, de mettre en place au niveau national de leurs pays d'intervention, d'outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletins d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles.

Dans le secteur agricole et sylvicole

- Améliorer la résilience des communautés affectées par les catastrophes en facilitant leur accès à la nourriture venant des autres parties du pays ou des pays de la CEEAC par l'amélioration du transport et de la conservation des produits agricoles.
- Renforcer les capacités du pays à comprendre les risques de catastrophes dans l'agriculture et la sylviculture et à se préparer aux catastrophes afin de pouvoir intervenir de manière efficace et de mieux reconstruire la résilience des populations.
- Renforcer le développement du secteur agricole et sylvicole par des actions et pratiques de l'agriculture intelligente face au climat (CSA), qui impliquent des pratiques agricoles qui améliorent la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles, aident les agriculteurs à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique et atténuent les effets du changement climatique.

Dans le secteur pastoral et halieutique

- Evaluer la conformité des programmes nationaux d'élevage aux Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) afin de prendre éventuellement les actions correctives et bénéficier, en cas de besoin, des avantages liés à la conformité à ces normes.
- Développer un document de bonnes pratiques nationales en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et pêche.
- Mettre en place des plateformes pastoralisme-transhumance afin d'associer les éleveurs à la décision en matière de choix d'options pour la gestion nationale du pastoralisme et de la transhumance de sorte à garantir des prises de décisions concertées avec les membres de communautés pastorales traditionnelles.
- Former les acteurs du secteur de l'élevage pour renforcer leur contribution au Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.
- Développer et/ou multiplier les points d'eau multi-usages compatibles avec les besoins du pays en s'adossant sur les concepts de Systèmes à Usages Multiples (SUM) qui est axée sur les populations pauvres et inclut le cadre des moyens d'existence, les services écosystémiques, et la gestion des services hydriques dans les systèmes domestiques et de l'irrigation.

- Faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les différentes zones agro-écologiques du pays.

3.2.1.8. POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Les recommandations suivantes peuvent être formulées à l'endroit du gouvernement de la République Démocratique du Congo :

De manière transversale

- mettre en place un système national de communication et d'information sur les catastrophes naturelles et leurs impacts sur les systèmes agricoles ;
- développer les outils d'information sur les pratiques de résilience adaptés aux systèmes de production dans chaque zone agroécologique eu égard aux types de risques ;
- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques aux secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par le GDFRR et la CEEAC ;
- renforcer les capacités structurelles et assurer le bon fonctionnement de la Plate-forme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (PFNRRC) de même que le Cadre National de Concertation Humanitaire (CNCH), pour le dialogue entre le Gouvernement, l'équipe humanitaire, et les acteurs de la société civile sur les questions de Catastrophes naturelles. Bien que le pays n'ait pas une stratégie nationale RRC, un ensemble de stratégies sectorielles ont été développées et leur fonctionnement harmonieux pourrait réduire fondamentalement les risques de catastrophe naturelles ;
- proposer des formations aux populations des zones à risques sur les solutions endogènes pour assurer un relèvement résilient à la suite des différents types de catastrophes naturelles ;
- valoriser l'utilisation de DESINVENTAR comme plateforme de diffusion de l'information ;
- aux partenaires de la coopération humanitaire en République Démocratique du Congo, de mettre en place au niveau national de leurs pays d'intervention, des outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletin d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles.

Dans le secteur agricole et sylvicole

- Mettre en place ou renforcer les capacités du système semencier national à fournir les semences nécessaires pour assurer le resemis des champs détruits par les catastrophes (sécheresses, inondations, etc.) après semis en début de campagne agricole.
- Pour juguler les effets très graves des catastrophes subvenant en pleine croissance de la plante cultivée, des dispositions de secours/subvention alimentaire doivent être prise pour assurer l'alimentation des populations sinistrées. Ainsi les Cadres d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises doivent être activés au niveau national, régional (CEEAC) et international.
- Encourager la pratique de l'agriculture intelligente face au climat (CSA), par la promotion/vulgarisation dans tous les pays, des pratiques qui ont déjà fait des preuves ailleurs dans le domaine de la CSA et qui impliquent des pratiques agricoles qui améliorent la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles, aident les agriculteurs à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique et atténuent les effets du changement climatique. Quelques exemples pour la production végétale sont les suivants :1- L'utilisation des variétés améliorées (variétés à cycle

court et/ou résistantes à la sécheresse et aux maladies), 2- le paillage des sols de culture (utilisation des résidus de récolte, films polyéthylène), 3- Le système amélioré de production (SAP): assolement-rotation dans l'exploitation agricole), 4- L'irrigation localisée (goutte à goutte ou microdiffuseur), 5- La gestion des semis (resemis, sursemis, faux semis, semis à sec, changement de date de semis).

Dans le secteur pastoral et halieutique

- Evaluer la conformité des programmes nationaux d'élevage aux Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) afin de prendre éventuellement les actions correctives et bénéficier, en cas de besoin, des avantages liés à la conformité à ces normes.
- Développer un document de bonnes pratiques nationales en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et pêche.
- Mettre en place des plateformes pastoralisme-transhumance afin d'associer les éleveurs à la décision en matière de choix d'options pour la gestion nationale du pastoralisme et de la transhumance de sorte à garantir des prises de décisions concertées avec les membres de communautés pastorales traditionnelles.
- Former les acteurs du secteur de l'élevage pour renforcer leur contribution au Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.
- Faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les différentes zones agro-écologiques du pays.

3.2.1.9. POUR LE RWANDA

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du gouvernement au gouvernement du Rwanda :

De manière transversale

- mettre en place un système national de communication et d'information sur les catastrophes naturelles et leurs impacts sur les systèmes agricoles ;
- développer les outils d'information sur les pratiques de résilience adaptés aux systèmes de production dans chaque zone agroécologique eu égard aux types de risques ;
- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques aux secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par le GDFRR et la CEEAC ;
- proposer des formations aux populations des zones à risques sur les solutions endogènes pour assurer un relèvement résilient à la suite des différents types de catastrophes naturelles ;
- aux partenaires de la coopération humanitaire au Rwanda, de mettre en place au niveau national de leurs pays d'intervention, des outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletin d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles.

Dans le secteur agricole et sylvicole

- La prise en compte de l'impact des cycles de cultures dans l'analyse des effets de catastrophe naturelles sur le secteur agricole.

- Renforcer le développement du secteur agricole par des actions et pratiques de l'agriculture intelligente face au climat (CSA), qui impliquent des pratiques agricoles qui améliorent la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles, aident les agriculteurs à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique et atténuent les effets du changement climatique.

Dans le secteur pastoral et halieutique

- Evaluer la conformité des programmes nationaux d'élevage aux Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) afin de prendre éventuellement les actions correctives et bénéficier, en cas de besoin, des avantages liés à la conformité à ces normes.
- Développer un document de bonnes pratiques nationales en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et pêche.
- Mettre en place des plateformes pastoralisme-transhumance afin d'associer les éleveurs à la décision en matière de choix d'options pour la gestion nationale du pastoralisme et de la transhumance de sorte à garantir des prises de décisions concertées avec les membres de communautés pastorales traditionnelles.
- Former les acteurs du secteur de l'élevage pour renforcer leur contribution au Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.
- Faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les différentes zones agro-écologiques du pays.

3.2.1.10. POUR SAO TOME ET PRINCIPE

Les recommandations suivantes peuvent être formulées à l'endroit du gouvernement de Sao Tomé et Principe :

De manière transversale

- mettre en place un système national de communication et d'information sur les catastrophes naturelles et leurs impacts sur les systèmes agricoles ;
- développer les outils d'information sur les pratiques de résilience adaptés aux systèmes de production dans chaque zone agroécologique eu égard aux types de risques ;
- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques aux secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par le GDFRR et la CEEAC ;
- proposer des formations aux populations des zones à risques sur les solutions endogènes pour assurer un relèvement résilient à la suite des différents types de catastrophes naturelles ;
- valoriser l'utilisation de DESINVENTAR comme plateforme de diffusion de l'information ;
- aux partenaires de la coopération humanitaire à Sao Tomé et Principe, de mettre en place au niveau national de leurs pays d'intervention, des outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletins d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles.

Dans le secteur agricole et sylvicole

- Mettre en place ou renforcer les capacités du système semencier national à fournir les semences nécessaires pour assurer le resemis des champs détruits par les catastrophes (sécheresses, inondations, etc.) après semis en début de campagne agricole.
- Améliorer la résilience des communautés affectées par les catastrophes en facilitant leur accès à la nourriture venant des autres parties du pays ou des pays de la CEEAC par l'amélioration du transport et de la conservation des produits agricoles.
- Prendre en compte de l'impact des cycles de cultures dans l'analyse des effets de catastrophe naturelles sur le secteur agricole.
- Renforcer les capacités du pays à comprendre les risques de catastrophes dans l'agriculture et à se préparer aux catastrophes afin de pouvoir intervenir de manière efficace et de mieux reconstruire la résilience des populations.
- Pour juguler les effets très graves des catastrophes subvenant en pleine croissance de la plante cultivée, des dispositions de secours/subvention alimentaire doivent être prise pour assurer l'alimentation des populations sinistrées. Ainsi les Cadres d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises doivent être activés au niveau national, régional (CEEAC) et international.

Dans le secteur pastoral et halieutique

- Evaluer la conformité des programmes nationaux d'élevage aux Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) afin de prendre éventuellement les actions correctives et bénéficier, en cas de besoin, des avantages liés à la conformité à ces normes.
- Développer un document de bonnes pratiques nationales en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et pêche.
- Mettre en place des plateformes pastoralisme-transhumance afin d'associer les éleveurs à la décision en matière de choix d'options pour la gestion nationale du pastoralisme et de la transhumance de sorte à garantir des prises de décisions concertées avec les membres de communautés pastorales traditionnelles.
- Former les acteurs du secteur de l'élevage pour renforcer leur contribution au Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.
- Faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les différentes zones agro-écologiques du pays.
-

3.2.1.11. POUR LE TCHAD

Les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit du gouvernement au Tchad :

De manière transversale

- mettre en place un système national de communication et d'information sur les catastrophes naturelles et leurs impacts sur les systèmes agricoles ;
- développer les outils d'information sur les pratiques de résilience adaptés aux systèmes de production dans chaque zone agroécologique eu égard aux types de risques ;
- renforcer le système national de fourniture des services hydrométéorologiques aux secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique sur la base des résultats de l'évaluation des besoins menée par le GDFRR et la CEEAC ;
- proposer des formations aux populations des zones à risques sur les solutions endogènes pour assurer un relèvement résilient à la suite des différents types de catastrophes naturelles ;

- mettre en place un système d'alerte précoce sur les catastrophes naturelles, particulièrement les inondations, dans chacune des principales zones à risques du pays, notamment, le bassin du Lac Tchad ;
- valoriser l'utilisation de DESINVENTAR comme plateforme de diffusion de l'information ;
- aux partenaires de la coopération humanitaire au Tchad, de mettre en place au niveau national de leurs pays d'intervention, des outils de centralisation de l'information sur leurs interventions sur le modèle des Bulletin d'intervention de OCHA, de sorte à garantir en marge de l'information gouvernementale, un minimum d'accès à l'information sur les besoins après les catastrophes naturelles ;
- renforcer les capacités du pays à comprendre les risques de catastrophes dans l'agriculture et à se préparer aux catastrophes afin de pouvoir intervenir de manière efficace et de mieux reconstruire la résilience des populations.

Dans le secteur agricole et sylvicole

- Mettre en place des dispositifs d'alerte précoce et surveillance de la sécurité alimentaire (APSSA) dans la zone soudanienne au Sud, régulièrement frappée par les sécheresses et les inondations.
- Renforcer le développement du secteur agricole par des actions et pratiques de l'agriculture intelligente face au climat (CSA), qui impliquent des pratiques agricoles qui améliorent la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles, aident les agriculteurs à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique et atténuent les effets du changement climatique.
- Prendre en compte de l'impact des cycles de cultures dans l'analyse des effets de catastrophe naturelles sur le secteur agricole.
- Pour juguler les effets très graves des catastrophes subvenant en pleine croissance de la plante cultivée, des dispositions de secours/subvention alimentaire doivent être prise pour assurer l'alimentation des populations sinistrées. Ainsi les Cadres d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises doivent être activités au niveau national, régional (CEEAC) et international.
- Améliorer la résilience des communautés affectées par les catastrophes en facilitant leur accès à la nourriture venant des autres parties du pays ou des pays de la CEEAC par l'amélioration du transport et de la conservation des produits agricoles.

Dans le secteur pastoral et halieutique

- Evaluer la conformité des programmes nationaux d'élevage aux Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) afin de prendre éventuellement les actions correctives et bénéficier, en cas de besoin, des avantages liés à la conformité à ces normes.
- Développer un document de bonnes pratiques nationales en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et pêche.
- Mettre en place des plateformes pastoralisme-transhumance afin d'associer les éleveurs à la décision en matière de choix d'options pour la gestion nationale du pastoralisme et de la transhumance de sorte à garantir des prises de décisions concertées avec les membres de communautés pastorales traditionnelles.
- Former les acteurs du secteur de l'élevage pour renforcer leur contribution au Transhumance Tracking Tool (TTT) de l'OIM.
- Développer et/ou multiplier les points d'eau multi-usages compatibles avec les besoins du pays en s'adossant sur les concepts de Systèmes à Usages Multiples (SUM) qui est axée sur les populations pauvres et inclut le cadre des moyens d'existences, les services écosystémiques, et la gestion des services hydriques dans les systèmes domestiques et de l'irrigation.

- Faire l'état des lieux et analyser les opportunités de l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de crise dans les différentes zones agro-écologiques du pays.

3.3. Aux partenaires de la coopération humanitaire intervenant dans la zone CEEAC

Les partenaires de la coopération technique et financière intervenant dans la CEEAC jouent un rôle important sans l'accompagnement aussi bien des Etats que de la Communauté. Les recommandations suivantes leur sont adressées :

- Accompagner le développement, au sein des Etats, de programmes de soutien permanents au suivi de la campagne agro-sylvo-pastorale et halieutique victime de catastrophes naturelles, à travers une collaboration étroite avec les organisations de la société civile nationale spécialisées dans l'intervention humanitaire.
- Accompagner la CEEAC pour la mise en place au niveau de sa zone, d'un modèle de financement durable pour accompagner le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique des Etats membres dans la gestion des catastrophes naturelles.
- Discuter sur les modalités de la mise en place d'un système commun de centralisation de l'information pour toute la CEEAC sur les interventions en lien aux catastrophes naturelles de sorte à avoir un fichier centralisé et mis à jour au quotidien, de l'information sur l'intervention humanitaire. Le modèle des Bulletins d'intervention produits par OCHA peut inspirer un tel instrument.

3.4. Aux organisations des société civile nationales

Les organisations des société civiles nationales jouent un rôle indéniable dans l'animation des politiques publiques de réponse aux catastrophes naturelles. Les dispositions de l'article 9(2) de la Convention de Kampala de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique prévoient que les Etats parties s'acquittent de toutes les obligations avec le cas échéant l'assistante des organisations de la société civile, entre autres. Les recommandations suivantes leur sont par conséquent adressées :

- De poursuivre la constitution des plateformes nationales de la société civile spécialisées dans l'accompagnement de l'action humanitaire en cas de catastrophes naturelles, et surtout dans la phase de relèvement post-crise
- De poursuivre le renforcement des capacités des communautés rurales victimes de catastrophes naturelles dans leur processus de transition vers des modèles agro-sylvo-pastoraux et halieutiques plus résilients aux aléas hydrométéorologiques, géologiques, ou biologiques susceptibles d'affecter leurs moyens d'existence, par la promotion des « Caisses de résilience », des Association villageoises de Crédit (AVEC), et des Systèmes d'écoles pratiques d'agriculture.
- De mettre dans l'agenda public le débat sur les modalités de la prise en compte du CLIP dans les décisions en situation d'urgence de gestion des catastrophes naturelles.
- Mettre en place des mécanismes de collaboration pour appuyer les organisations humanitaires et gagner du temps pour l'évaluation des besoins en cas de catastrophes naturelles, de sorte à faciliter le déblocage du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) des Nations Unies.

4. PROJET DE PLAN D'ACTION POUR LA CEEAC (2021-2025)

Domaine	Sous-domaines	Dimensions	Intervention stratégique de suivi de la campagne agro-sylvo-pastorale et halieutique (Production-stockage-transport)	Priorité cadre d'action de Sendai
Prévention	Réduction de la vulnérabilité	Instruments et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de normes sous-régionales en matière de prévention des risques de catastrophes pour le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. • Réflexions sur un accord sous-régional sur la constitution d'un réseau de réserves/stocks alimentaires stratégiques sous-régionale à partir des surplus de production nationaux avec ses moyens de mobilisation en situation d'urgence. • Développement d'un plan d'intégration du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans la planification des interventions de la CEEAC. 	Priorité n°2 Priorité n°3 Priorité n°4
		Structures de participation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des Etats dans l'évaluation de la sensibilité de la programmation sectorielle agro-sylvo-pastorale et halieutique aux catastrophes naturelles. • Mise en place d'un cadre de concertation des acteurs sous-régionaux (Gouvernements, OSCs,) pour chaque secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. 	Priorité n°1 Priorité n°2
		Capacités organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des outils cadres de renforcement des capacités des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en matière de prévention du risque de catastrophes dans chaque secteur et pour chaque pays membre de la CEEAC. • Accompagnement des Etats membres de la CEEAC pour l'étude des opportunités de la sylviculture pour la résilience des systèmes de production agricoles et animales. • Mise en place une banque stratégique sous-régionale de ressources semencières endogènes à distribuer en cas de catastrophes naturelles pour soutenir le relèvement. • 	Priorité n° 1 Priorité n°3 Priorité n°2

			<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des Etats membres dans leurs efforts pour compenser, les besoins en services hydrométéorologiques du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. • Evaluation de l'état de la mise en place, dans chaque Etat membre de la CEEAC, du Fonds d'urgence pour la gestion des catastrophes naturelles dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. • 	Priorité n°1	
		Perceptions/représentations des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux Etats dans le développement et la mise en œuvre de programmes d'information/formation des acteurs locaux (Communautés et OSC locales) pour comprendre la vulnérabilité du secteur agro-sylvo pastoral et Halieutique 	Priorité n°1	
	Préparation à la crise	Instrumentes et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'accompagnement des Etats membres au développement des plans de contingence qui intègrent de façon spécifique le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. 	Priorité n°2	
		Structures de participation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un cadre permanent de partage d'expérience des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en matière de gestion des catastrophes naturelles. 	Priorité n°4	
		Capacités organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des profils risques du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutiques des différentes zones agro-écologiques des Etats membres de la CEEAC • Analyse du modèle approprié pour la mise en place des dispositifs d'alerte précoce et de surveillance de la sécurité alimentaire dans les zones à risques des Etats membres de la CEEAC 	Priorité n°1 Priorité n°2	
		Perceptions/représentations des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux Etats membres dans le développement et la mise en œuvre de programmes d'information/formation des acteurs locaux (Communautés et OSC locales) pour comprendre et mobiliser les mécanismes de résilience du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique et les procédures de leur mobilisation 	Priorité n°3	
	Gestion de crise	Secours et sauvegarde	Instrumentes et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de l'adéquation des mécanismes de réponses rapides existants avec les impacts des catastrophes naturelles sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. • Développement de protocoles de sauvegarde des actifs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique à la suite d'une catastrophe naturelle. 	Priorité n°2 Priorité n°4

		Structures de participation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Développement de protocoles d'implication des populations sinistrées dans la sauvegarde des actifs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. 	Priorité n°2
		Capacités organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place une unité spéciale pour la sous-région, en charge de la logistique en cas de catastrophes naturelles afin d'assurer le désenclavement des régions sinistrées. 	Priorité n°4
		Perceptions/représentations des acteurs		
	Protection	Instrumentes et procédures	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des mécanismes de protection nationaux des actifs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique en matière de gestion de crise. 	Priorité n°1
		Structures de participation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des besoins des administrations sectorielles nationales des besoins de renforcement des capacités en matière de gestion des catastrophes naturelles dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique. 	Priorité n°1
		Capacités organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des acteurs du domaine de la communication médiatique et institutionnelle à la diffusion des informations sur toutes les phases de la gestion des catastrophes naturelles. 	Priorité n°2
		Perceptions/représentations des acteurs		
	Continuité des activités	Instrumentes et procédures	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'accompagnement des Etats dans la mise en place des plans de continuité des activités en cas de crise dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique 	Priorité n°2
		Structures de participation des acteurs		
		Capacités organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement les Etats dans la réalisation de l'état des lieux et le développement des outils sur l'utilisation des résidus de culture pour l'alimentation animale en temps de catastrophes naturelles en fonction des zones agroécologiques et des systèmes de production. 	
		Perceptions/représentations des acteurs		

Relèvement post-crise	Redémarrage	Instruments et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion avec les organisations de la coopération humanitaire sur les conditions de la mise en place au niveau national de leur pays d'intervention, d'un outil de centralisation de l'information sur les interventions. 	Priorité n°2
		Structures de participation des acteurs		
		Capacités organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des outils techniques d'aide aux communautés rurales des Etats membres de la CEEAC à appliquer des systèmes de production plus résilients aux catastrophes naturelles. 	Priorité n°3
		Perceptions/représentations des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse détaillée des types d'impacts des différentes formes de catastrophes naturelles sur les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. • Formation des OSC nationales à l'accompagnement des populations et organisations rurales victimes de catastrophes naturelles. 	Priorité n° 1 Priorité n°4
	Retour à la normale	Instruments et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les Etats dans la formulation d'un document sur les bonnes pratiques en matière de gestion et de relèvement face aux catastrophes naturelles dans le secteur de l'élevage et de la pêche. • Formation des responsables sectoriels en charge des statistiques dans le secteur agro-sylvo-pastoraux et halieutiques à l'intégration des données d'impact des catastrophes naturelles aux statistiques sectorielles. 	Priorité n°4
		Structures de participation des acteurs		
		Capacités organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des Etats membres à la mise en place de plans nationaux de relèvement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. • Accompagnement des Etats membres de la CEEAC dans la promotion des pratiques d'agriculture, d'élevage et de pêche résiliences aux aléas climatiques. 	Priorité n°2 Priorité n°4
		Perceptions/représentations des acteurs		
	Reconstruction résiliente	Instruments et procédures	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un cadre régional pour la collecte, le traitement, la diffusion et la publication des données sur les risques, les impacts et les réponses des catastrophes naturelles y compris dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. 	Priorité n°1

	Structures de participation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des modules pratiques de test des options de réponse et de réactivité aux différents types de catastrophes naturelles des acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique spécifiquement dédié aux Etats membres de la CEEAC 	Priorité n°4
	Capacités organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des Etats membres de la CEEAC à la mise en place des systèmes de production des prévisions et services spécifiques pour les secteurs de l'élevage et de la pêche. • Accompagnement des Etats dans la mise en place des plateformes d'échange entre les Services météorologiques et hydrologiques nationaux et les acteurs des secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. 	Priorité n°3 Priorité n°4
	Perceptions/représentations des acteurs		

